

CONSTRUISONS  
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX  
DE DEMAIN

SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON

## 4.1 F- ANNEXE REGLEMENT ECRIT : FICHES PATRIMOINE BATI

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

## Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P1188	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Ancien hameau du Trou	AN0158	Chapelle (ou Ermitage) du Trou	PONCTUEL	Chapelle		19e siècle
P1187	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit de Suberoque	AP0018	Oratoire de Suberoque sud	PONCTUEL	Oratoire		
P1190	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit du Troncas	AR0014 ; AR0022	Brèche du Troncas	PONCTUEL	Ouvrage lié à l'alimentation en eau		12e siècle
B1189	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit de Bayle	AE0006	Commanderie templière de Bayle	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Commanderie	bassin ; cour ; chapelle; ferme ; bassin ; esplanade ; porche	12e siècle
P1181	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	ancien hameau du Trou	AN0158		PONCTUEL	Croix monumentale		
P1180	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Ancien hameau du Trou	AN0158	Refuge Cézanne	PONCTUEL	Refuge de montagne	puits	20e siècle
P1184	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Rue du Bayon	AB0038	Eglise de Saint-Antonin	PONCTUEL	Eglise		18e siècle
P1183	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Rue du Bayon	AB0018	Chapelle de Saint-Antonin	PONCTUEL	Chapelle		14e siècle
P1185	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Route D17	AN0173	Puits de Coquille	PONCTUEL	Puits		Médiéval
P1186	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit de Suberoque	AN0165	Oratoire de Suberoque nord (ou de Bramedan)	PONCTUEL	Oratoire		
P1182	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Vallée du Trou	AN0158	Oratoire du Trou	PONCTUEL	Oratoire		
P1246	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit de Maurely	AL0044	Dolmen de Maurely	PONCTUEL	Dolmen		
P1247	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Oppidum d'Untinos	AN0032	Castros d'Untinos	PONCTUEL	Oppidum	mur	11e siècle
P1248	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit de Suberoque	AP0008	Ferme de Suberoque	PONCTUEL	Ferme		17e siècle
P1249	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Sentier marron ; oppidum d'Untinos	AN0023	Oratoire de l'amitié	PONCTUEL	Oratoire		20e siècle

## Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P1250	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Rue du Bayon	AB0039	Mairie	PONCTUEL	Ecole	pignon; terrasse ; préau ; jardin	19e siècle
P1251	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit du Pas de la Torque	AN0043	Refuge Baudino	PONCTUEL	Refuge de montagne		
P1252	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Route D17	AN0031 ; AN0073 ; AN0133	Carré militaire	PONCTUEL	Cimetière		20e siècle
P1253	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Rue du Bayon		Stèle des maquisards	PONCTUEL	Stèle		20e siècle
P1327	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit de Bayle	AE0050 à 0052	Ferme de Bayles	PONCTUEL	Ensemble pastoral		18e siècle
P1328	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Route D56C	AR0019 à 0020	Ferme de l'Etang	PONCTUEL	Ferme		19e siècle
P1329	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lieudit d'Odile	AK0042	Ruine d'Odile	PONCTUEL	Abri		19e siècle
P1400	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	RD17	AN0174	Mas de Coquille	PONCTUEL	Ferme		Médiéval

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> B1189	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Commanderie templière de Bayle
<b>Elément patrimonial :</b> Commanderie <b>Typologie :</b> BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> bassin ; cour ; chapelle; ferme ; bassin ; esplanade ; porche
<b>Localisation :</b> Lieudit de Bayle		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AE0006
<b>Siècle :</b> 12e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La commanderie fondée par l'ordre du Temple dès 1166 (commandeur : Foulque de Bras). L'ensemble comporte plusieurs bâtis regroupés autour d'une cour ouverte à l'ouest et commandée par un porche à l'Est. Les bâtis sont en moellons nus maçonnés. Les toitures sont en tuile canal. A l'écart, il y a un bassin à l'est et au sud une vaste esplanade avec la chapelle au centre. Le bâtiment principal de deux étages a une façade au sud plus ouverte que les autres façades et bâtis.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



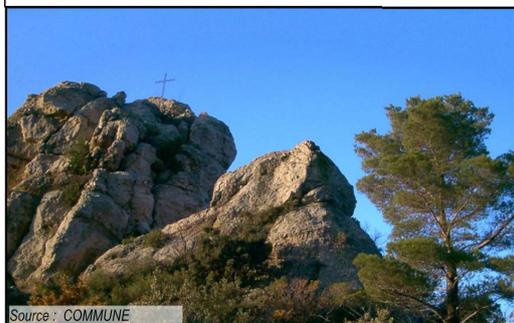
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1180	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Refuge Cézanne
<b>Elément patrimonial :</b> Refuge de montagne <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> puits
<b>Localisation :</b> Ancien hameau du Trou		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0158
<b>Siècle :</b> 20e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Le refuge est de facture simple. Il est en rez-de-chaussée, bâti en moellons enduits avec une toiture en tuile canal et peu d'ouverture. Présence d'un puits. Il a été bâti par l'Association des Excursionnistes Provençaux. Il est situé à l'emplacement de l'ancien hameau du Trou, une restanque au pied des falaises de la montagne Sainte Victoire, abrité par des blocs calcaires qui émergent d'un bosquet boisé.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



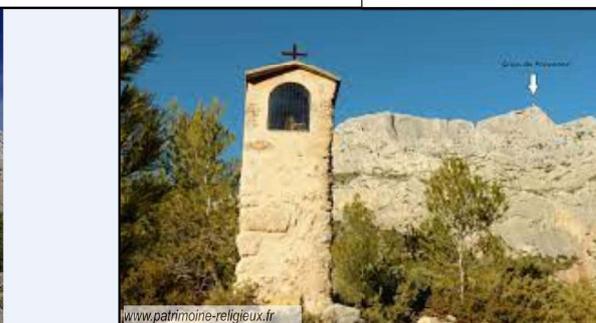
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1181	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b>
<b>Elément patrimonial :</b> Croix monumentale <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> ancien hameau du Trou		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0158
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> La croix métallique est érigée au sommet d'un bloc de calcaire situé sur une restanque au pied des falaises de la Sainte Victoire. Elle signale l'ancien hameau du trou, la chapelle en ruine et le croisement de deux sentiers. La croix est de facture simple à armature carrée et croisillons.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1182	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Oratoire du Trou
<b>Elément patrimonial :</b> Oratoire <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Vallée du Trou		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0158
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Edicule en moellons maçonnés sans enduit. Il est surmonté d'une couverture à deux pans en pierre. une croix métallique couronne le tout. Une niche voutée et grillagée abrite une statuette. L'oratoire est situé en surplomb de la Route Cézanne (RD17) donnant en panorama arrière, les falaises au sud de la montagne Sainte Victoire et la Croix de Provence.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1183	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Chapelle de Saint-Antonin
<b>Elément patrimonial :</b> Chapelle <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Rue du Bayon		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AB0018
<b>Siècle :</b> 14e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La chapelle de style roman est insérée dans le mur de clôture du Château. Elle s'ouvre sur la rue par une entrée voûtée en plein cintre en pierre de taille avec archivolt. La toiture est tuile canal sauf la rive Est qui est en pierre de taille. Un oculus la surmonte. Deux piliers de contrefort soutiennent la façade la proche du ruisseau du Bayon. Une cloche et un croix métallique émergent du pignon Est.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1184	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Eglise de Saint-Antonin
<b>Elément patrimonial :</b> Eglise <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Rue du Bayon		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AB0038
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> L'église au pignon en chapeau de gendarme est insérée entre deux bâtiments accolés. Sa façade est en légère avancée et permet une porte latérale à l'ouest. Elle est enduite sauf les baies et le soubassement en pierre de taille. La façade principale s'ouvre au sud par une porte avec clé de voûte surmontée de deux baies et d'un oculus. En toiture, un édicule en pierre contient la cloche. La génoise est à 3 rangs.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLU<sub>i</sub> PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLU<sub>i</sub> :</b> P1185	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Puits de Coquille
<b>Elément patrimonial :</b> Puits <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Route D17		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0173
<b>Siècle :</b> Médiéval	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Le puits est en moellons maçonnés sans enduit. Il ne reste qu'une partie de la margelle. Il alimentait le Mas de Coquille situé à quelques dizaines de mètres. Le site marque le croisement entre deux routes, dont l'une menant à la commanderie de Bayle. La dénomination "Coquille" veindrait de sa position sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLU <sub>i</sub> 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLU<sub>i</sub> PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLU<sub>i</sub> :</b> P1186	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Oratoire de Suberoque nord (ou de Bamedan)
<b>Elément patrimonial :</b> Oratoire <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit de Suberoque		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0165
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Edicule en moellons maçonnés sans enduit. Il est surmonté d'une couverture à deux pans en tuile romane. Une croix métallique est située dans la niche voutée. L'oratoire, situé en retrait de la Route (RD17) marque la rupture de pente du plateau du Cengle sur la plaine de Puyloubier. Les falaises de la montagne Sainte Victoire s'inscrivent en arrière plan de l'oratoire.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLU <sub>i</sub> 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1187	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Oratoire de Suberoque sud
<b>Elément patrimonial :</b> Oratoire <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit de Suberoque		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AP0018
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Edicule en moellons maçonnés comportant une niche. La base est carrée.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1188	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Chapelle (ou Ermitage) du Trou
<b>Elément patrimonial :</b> Chapelle <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Ancien hameau du Trou		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0158
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Les ruines de l'ancienne chapelle prennent appui sur un bloc de calcaire qui émerge de la restanque en pied des falaises de la Sainte Victoire. Le site est l'ancien hameau du Trou. Un mur maîtreconstitué de moellons maçonnés est bien conservé. Elle était dédiée à Notre-Dame des Sept Douleurs. Elle est mentionnée à la fin du 19e siècle par les pèlerins de la Croix de Provence.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1190	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Brèche du Troncas
<b>Élément patrimonial :</b> Ouvrage lié à l'alimentation en eau <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit du Troncas		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AR0014 ; AR0022
<b>Siècle :</b> 12e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> La brèche est constituée d'un linéaire de 135 m. à partir d'un étang, aménagée en partie haute et naturelle au sud. Le creusement aurait été motivé par l'assèchement des marécages, attribué à l'ordre Templier de la ferme Bayle riveraine. Des traces du creusement du roc sont toujours visibles, marquées en plusieurs endroits par des rainures de pointerolle, émoussées par le temps (Cf E. Sitjes et P. Courbon).		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1246	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Dolmen de Maurely
<b>Élément patrimonial :</b> Dolmen <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit de Maurely		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AL0044
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> Le dolmen mesure 4,3 x 1 à 2 mètres. Le côté sud est formé de murets de pierre sèche alternés de grandes dalles hautes d'un mètre environ. Seul le pilier sud est intact. La partie nord est plus endommagée. Il s'agit d'un ancien tumulus funéraire mégalithique dont les dalles de couverture ont été arrachées. Il s'ouvre à l'ouest. Les dalles sont du calcaire local (Cf J. Courtin)		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1247	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Castros d'Untinos
<b>Élément patrimonial :</b> Oppidum <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> mur
<b>Localisation :</b> Oppidum d'Untinos		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0032
<b>Siècle :</b> 11e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Il s'agit de ruines du 11e siècle juste avant la fin de l'exploitation du plateau. Elles sont situées sur un promontoire de 4 hectares à 566 m.d'altitude, occupé depuis l'époque celto-ligure. L'enceinte de l'ancien cadtrum est bien marquée. Les murs sud et nord sont les mieux conservés : ils sont constitués de moellons cimentés sans pierre de taille		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1248	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Ferme de Suberoque
<b>Élément patrimonial :</b> Ferme <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit de Suberoque		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AP0008
<b>Siècle :</b> 17e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La ferme de Suberoque est constituée de plusieurs corps de bâtiments accolés, orientés est-ouest. Son volume principal a un étage avec des ailes en rez-de-chaussée. Ses façades enduites et couvertes en tuiles canals. La ferme est la principale implantation agricole de l'est du plateau du Cengle.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1249	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Oratoire de l'amitié
<b>Elément patrimonial :</b> Oratoire <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Sentier marron ; oppidum d'Untinos		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0023
<b>Siècle :</b> 20e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Construit en 1974 par deux amis (C. Troump et L. Merlin) en hommage à la montagne Sainte Victoire, il est situé sous la Croix de Provence, à son aplomb. Il en moellons apparents de base carrée évasée à son soubassement. Il est surmonté d'une croix métallique terminée par des coeurs sur un faite pyramidal. Une niche protégée par une grille de fer plat avers des soudures au motif floral protège une vierge de fer forgé stylisée.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1250	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Mairie
<b>Elément patrimonial :</b> Ecole <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b> pignon; terrasse ; préau ; jardin
<b>Localisation :</b> Rue du Bayon		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AB0039
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> L'ancienne école comporte deux corps de bâtiments accolés. Elle est représentative de l'architecture de la vie publique du début du 20e siècle. Une travée-pignon en avancée est ornée de modénatures et du nom de l'institution en bandeau et chain La couverture du bâtiment d'un étage, est en tuile mécanique. Un préau abrite la terrasse devant l'autre corps de bâtiment. Les façades sont enduites sauf les modénatures, pilier et encadrement de baies qui sont en pierre de taille.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1251	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Refuge Baudino
<b>Élément patrimonial :</b> Refuge de montagne <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit du Pas de la Torque		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0043
<b>Siècle :</b>	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Le refuge est composé d'un volume simple en rez-de-chaussée de construction traditionnelle enduite avec une couverture en tuile canal. L'architecture est sobre. Le refuge s'insère dans une terrasse protégée par des rochers et des boisements. Le refuge à l'altitude de 815 m. marque l'accès au pas de la Torque au versant sud du massif. Il est construit en 1966 en hommage au grimpeur Barthélémy Baudino qui s'est tué au Pilier sud des Baou des Vespres. Il a été réhabilité en 1993.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



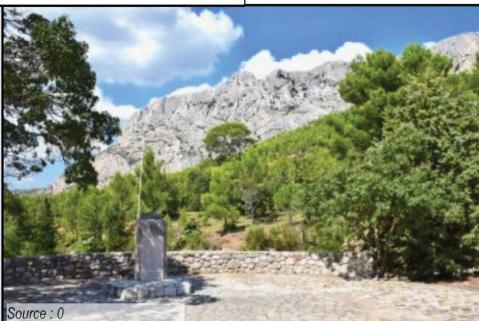
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1252	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Carré militaire
<b>Élément patrimonial :</b> Cimetière <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Route D17		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0031 ; AN0073 ; AN0133
<b>Siècle :</b> 20e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Le carré militaire est une partition du cimetière. Il y repose les résistants assassinés le 16 juin 1944 et cités sur la stèle de maquisards de l'autre côté de la route. Une plaque de marbre rappelle les faits et les noms. Une autre plaque à la mémoire des français d'outre-mer est apposée sur le mur de clôture.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1253	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Stèle des maquisards
<b>Élément patrimonial :</b> Stèle <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Rue du Bayon		<b>Cadastre</b> Parcelles n°:
<b>Siècle :</b> 20e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> La stèle commémore le massacre de treize résistants le 16 juin 1944 dans les bois de la commune. Le mémorial est situé sur un promontoire circulaire avec un soubassement en moellons au-dessus de la route. La stèle est pierre calcaire gravée d'une croix de Lorraine avec un édicule pyramidal. Une plaque de marbre accolée porte les inscriptions dont les noms des résistants.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1327	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Ferme de Bayles
<b>Élément patrimonial :</b> Ensemble pastoral <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit de Bayle		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AE0050 à 0052
<b>Siècle :</b> 18e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Bâtiment en rez-de-chaussée avec des pignons symétriques. Il est constitué de moellons apparents aux joints creux. Le volume de la construction est régulier que ce soit la toiture ou les façade nord et sud. Les ouvertures remaniées depuis l'origine de la construction, ne sont pas régulières. Le plein domine sur les vides. Cet ancien bâtiment à usage d'élevage, était par le passé dépendant de la Commanderie de Bayles, riveraine à l'ouest.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b> Conservation des volumes originaux ainsi que des abords dégagés de toute construction annexe



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1328	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Ferme de l'Etang
<b>Elément patrimonial :</b> Ferme <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Route D56C		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AR0019 à 0020
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La ferme est constituée d'une série de bâtiments accolés ayant une même volumétrie, implantation et hauteur, et un même style architectural. Il s'agit d'une unité ayant conservé sa cohérence. L'ensemble est orienté est-ouest. Les constructions sont inscrites dans la pente, rez-de-chaussée au nord et un étage au sud. Les façades sont enduites avec au sud des ouvertures régulières et ordonnancées. La toiture est traditionnelle avec génoises.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>
<small>Source :</small>	<small>Source :</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

<b>Identifiant PLUi :</b> P1329	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Ruine d'Odile
<b>Elément patrimonial :</b> Abri <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> Lieudit d'Odile		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AK0042
<b>Siècle :</b> 19e siècle	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
<b>Description :</b> Il s'agit de ruines d'une ancienne construction agricole ou pastorale dont il reste quelques murs de moellons. Elle est située dans la pente boisée, sur une ancienne terrasse dont il rest les murs de soutènement en pierre sèche.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		<b>Prescriptions spécifiques :</b>
<small>Source :</small>	<small>Source :</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>

<b>Identifiant PLUi :</b> P1400	<b>SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON</b>	<b>Appellation :</b> Mas de Coquille
<b>Élément patrimonial :</b> Ferme <b>Typologie :</b> PONCTUEL		<b>Dénomination complémentaires et précisions :</b>
<b>Localisation :</b> RD17		<b>Cadastre</b> Parcelles n°: AN0174
<b>Siècle :</b> Médiéval	<b>Critère de préservation :</b> Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : NON - Architectural : OUI	
<b>Description :</b> La ferme d'un étage est de facture simple et s'inscrit dans la pente. Les façades sont en moellons non enduits. Les ouvertures sont de faibles dimensions avec dominante de plein sur les vides, sans ordonnancement vertical. La ferme devrait son nom de Coquille aux pèlerins médiévaux de Saint Jacques de Compostelle qui y faisaient étape, notamment en lien avec la commanderie de Bayle.		<b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2  <b>Prescriptions spécifiques :</b>



Patrimoine Bâti Surfacique

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	PRECISION SUR DENOMINATION	SIECLE
S91	SAINT ANTONIN-SUR-BAYON	Le Bouquet	AM0122 ; AM0252 ; AM0254 ; AM0256 etc.	Le Bouquet	SEQUENCE PATRIMONIALE	Ecart	maison ; place ; jardin ; cour	19e siècle
S105	SAINT ANTONIN-SUR-BAYON	Rue du Bayon	AB0032 ; AB0037 ; AB0058 ; AB0041 etc	Village	SEQUENCE PATRIMONIALE	Village	maison ; cour ; jardin	Médiéval ; 18e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S91	SAINT ANTONIN-SUR-BAYON	Appellation : Le Bouquet
Elément patrimonial : Ecart Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : maison ; place ; jardin ; cour
Localisation : Le Bouquet		Cadastre Parcelles n°: AM0122 ; AM0252 ; AM0254 ; AM0256 etc.
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<p><b>Description :</b> Hameau rural sur un promontoire existant au cadastre Napoléonien, composé d'une courée organisant deux ensembles de constructions orientés est-ouest. Les constructions sont en ordre continu et regroupées autour de l'espace commun. Les bâtiments sont de type vernaculaire avec des matériaux et une mise en oeuvre traditionnelle : moellons enduits, génoises et toiture traditionnelle. Le gabarit général est en R+1.</p>		<p><b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV</p> <p><b>Prescriptions spécifiques :</b> La volumétrie des constructions devra être conservée / L'architecture traditionnelle devra être mise en valeur / L'ancienne aire de battage devra être conservée</p>



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S105	SAINT ANTONIN-SUR-BAYON	Appellation : Village
Elément patrimonial : Village Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : maison ; cour ; jardin
Localisation : Rue du Bayon		Cadastre Parcelles n°: AB0032 ; AB0037 ; AB0058 ; AB0041 etc
Siècle : Médiéval ; 18e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<p><b>Description :</b> Le village se déploie à l'est du château partiellement inscrit aux monuments historiques, par trois îlots de bâtiments regroupés, comportant un ou 2 niveaux. Les matériaux sont traditionnels, moellons enduits ou apparents, tuiles canals, génoises La composition des façades a une dominante de plein sur les vides. La dénomination du village est attesté depuis 1079. La voie conduisant au Bayon sépare les deux entités principales du village. Les bâtiments sont orientés est-ouest.</p>		<p><b>Règlement applicable :</b> Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV</p> <p><b>Prescriptions spécifiques :</b> Conservation des volumes originaux ainsi que des abords dégagés de toute construction annexe / Toute restauration devra respecter et mettre en valeur le caractère d'origine du bâtiment</p>

